

Appel à candidatures-Renouvellement de mandats au sein du comité de décision du FRIO 2018-2019

Contexte de l'appel à candidatures :

Depuis 2007, Coordination Sud gère le FRIO, fonds de renforcement des associations de solidarité internationale françaises. Le FRIO facilite l'accès à l'expertise externe pour répondre aux besoins de professionnalisation des ONG. Il cofinance ainsi l'intervention d'un prestataire sur des problématiques liées à la vie associative, à la communication, aux ressources humaines ou plus globalement en lien avec la gouvernance et le projet associatif. Depuis 2015, le dispositif Frio en appui avec l'AFD a mis l'accent sur l'intégration du genre dans les projets de renforcement et promeut l'égalité femmes-hommes. Un financement spécifique est ainsi dédié pour aider à la transversalisation du genre aux sièges des ONG françaises.

Depuis sa création, le FRIO a cofinancé plus de 110 actions de renforcement permettant aux ONG d'accéder à de l'expertise. Pour plus d'information sur le fonds : [Dispositif Frio](#)

L'engagement des fonds est validé par un comité de décision. Le **comité de décision**, composé de 6 à 7 membres associatifs et d'un membre observateur de l'Agence Française de Développement. Le comité de décision examine et sélectionne les actions de renforcement des ONG.

Coordination SUD lance un appel à candidatures afin de compléter le comité de décision : 3 mandats sont à pourvoir. Qualifiées pour leurs compétences et leurs expériences professionnelles dans des secteurs spécifiques couverts par le FRIO, ces personnes sont nommées par le comité de surveillance pour une période de 2 ans (renouvelable une fois).

Compétences recherchées :

Les membres du comité ont des compétences/connaissances sur le champ du renforcement et particulièrement sur une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Direction stratégique d'association
- Définition de plans stratégiques
- Conduite du changement
- Gestion financière et modèle économique.
- Collecte de fonds / Communication / Marketing
- Partenariats
- Vie associative
- Ressources humaines
- Approche qualité de l'organisation
- Egalité professionnelle Femmes-Hommes : transversalisation du genre au sein de l'organisation.

Critères et modalités de sélection :

Les candidatures devront montrer l'expertise technique et l'expérience professionnelle du candidat ainsi que sa connaissance des différentes thématiques du renforcement institutionnel et organisationnel.

Durée des mandats :

La durée des mandats est de deux années, renouvelable une fois. Le présent appel à candidatures concerne les années 2018-2019.

Engagements des membres du comité de décision :

Les membres du comité de décision participent de manière désintéressée à la vie du collectif dans un objectif de renforcement du secteur associatif français de solidarité internationale. Ils partagent les objectifs et les modalités d'intervention du dispositif et sont soumis à une obligation de confidentialité sur les dossiers et neutralité sur les dossiers des ONG qu'ils sélectionnent.

Disponibilité demandée pour l'instruction des demandes de cofinancement (une vingtaine de dossiers par an), la participation aux réunions du comité (5 réunions par an représentant 5 demi-journées) et d'éventuelles réunions connexes. Les frais de déplacement des participants hors IDF sont pris en charge.

Date limite d'envoi des candidatures : Les candidatures (CV + courte lettre de motivation) sont à envoyer avant le **17 novembre 2017**.

Mode de validation : les candidatures seront examinées et validées par le comité de surveillance du FRIO. Les candidats seront informés de la sélection courant janvier 2018.

Information et candidatures :

Diane VIOUJARD – vioujard@coordinationsud.org – 01.44.72.87.12.

Annexe 1 : Gouvernance du fonds et principes d'intervention du comité de décision

Coordination Sud porte depuis 2007 le Frio, outil de renforcement des ONG françaises. Jusqu'en 2017, la gouvernance du fonds repose sur deux organes :

- ▶ Le comité de surveillance, qui assure les fonctions d'orientation stratégique du fonds, de définition des règles de fonctionnement et de choix des études d'intérêt général. Il nomme également les membres du comité de décision pour un mandat de 2 ans.
- ▶ Le comité de décision, qui assure les fonctions d'examen et de sélection des actions de renforcement proposées par les ONG.

A partir de 2018, le comité de surveillance disparaît, le fonds étant réintégré dans les missions générales de Coordination SUD. La reprise de ses missions sont en cours de réflexion.

Fonctions

- ▶ Examiner les demandes de cofinancement formulées par les bénéficiaires et donner les autorisations d'engagements du fonds sur les dossiers retenus par le comité de décision ;
- ▶ Participer à la définition des sujets de capitalisation tirés des appuis individuels des ONG.
- ▶ Examiner les bilans réguliers des activités du fonds et en rendre compte au comité de surveillance.
- ▶ Identifier les actions de capitalisation à mener.
- ▶ Proposer des sujets d'études d'intérêt général à partir de l'observation des besoins de renforcement des ONG.

Composition en 2017

- ▶ 6 à 7 personnes ressources choisies pour leurs compétences / expériences professionnelles dans les différents champs du renforcement. Ces représentants sont élus par le comité de surveillance.
- ▶ 1 représentant de l'administration française en tant que membre observateur

Nom	Fonction	Organisation	Mandat
Charles Emmanuel Ballenger	Directeur	Aide et Action	2016-2017
Anne Floris	DAF	Oxfam France	2016-2017
Vincent Brosssel	Directeur	Peuples Solidaires (ActionAid)	Mandat à échéance – Non renouvelé
Karine Bensaadi	Coordinatrice gouvernance associative	Secours Islamique France	2016-2017
Clotilde Bato	Directrice	Association SOLIDARITE	2016-2017
Gaëlle Gandema	Responsable du pôle partenariat	Initiative Développement	2016-2017
Place vacante			Mandat disponible

Fonctionnement

Le comité de décision est animé par le secrétariat technique du Frio. Chaque membre du comité a en charge la présentation d'un dossier complet.

Principes d'intervention du comité de décision :

- ▶ Confidentialité : les informations contenues dans les dossiers présentés lors du comité de décision sont strictement confidentiels. L'ensemble des dossiers est envoyé à chaque membre du comité de décision avant la réunion, celui-ci s'engage à ne pas les diffuser.

- ▶ Renforcement par les pairs : le comité de décision se compose uniquement de représentants d'ONG sélectionnés pour leurs compétences et leurs expertises en lien avec les sujets de renforcement présentés, et ce dans une logique d'appui et de partage d'expériences entre pairs.
- ▶ Critères de sélection des dossiers : le comité de décision sélectionne les actions sur la base d'une grille d'évaluation mise à leur disposition. Le comité s'attache à comprendre le besoin de renforcement exprimé par l'ONG et s'assurer que les activités proposées sont en cohérence avec ce besoin. Tout comme l'équipe du Frio, le comité de décision ne juge pas la pertinence de l'action présentée mais bien son adéquation avec l'enjeu présenté.
- ▶ Instruction des dossiers : chaque membre du comité est responsabilisé sur un ou plusieurs dossiers. Il anime le débat sur les dossiers dont il a la charge secondé par le secrétariat technique.
- ▶ Prise de décision : La « prise de décision » est collective. Un temps de débat suffisant est prévu sur chaque projet.
- ▶ Partie prenante de l'ONG qui émarge au fonds : si le secrétariat technique confie à un membre du comité la présentation du dossier d'une ONG avec laquelle il a eu un quelconque lien, le membre s'engage à informer le secrétariat technique qui le déchargera de la présentation du dossier.
- ▶ Emargement au FRIO des ONG représentées au comité : les membres du comité sont présents en tant que personnes ressources, et non en tant que salarié/bénévole de leur ONG. Si l'ONG dans laquelle ils exercent une fonction salariée ou bénévole présente un dossier le Frio, le membre du comité de décision ne prend pas part à l'examen et à la sélection du dossier.
- ▶ Disponibilité : les membres du comité de décision s'engagent à prendre connaissance des dossiers présentés, être présents lors des comités et autres réunions liés au fonctionnement du fonds. Cette disponibilité est évaluée à 6 demi-journées par an pour instruction des dossiers et tenue des comités.